



SÉCURITÉ

## La sécurité face aux risques majeurs

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) aubagnais a été adopté à l'unanimité lors du Conseil municipal du 5 juin dernier.

*Publié le 07 juillet 2018*

Entièrement remis aux normes après deux ans de révision, il répond aux risques majeurs du territoire que sont principalement les inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrain et les risques SEVESO liés à l'établissement Arkema. Ce document, rendu obligatoire depuis la loi d'août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile, planifie les actions à mener par les acteurs communaux en cas de risques majeurs d'origine naturelle, technologique ou sanitaire. « *Il permet aux agents impliqués d'organiser leurs actions pour assurer l'alerte, l'assistance et le secours à la population, en collaboration avec des partenaires extérieurs comme la Métropole, la police nationale et le SDIS 13* », indique Vincent Rusconi. Pour recevoir en temps réel les informations concernant ces risques sur votre portable, il vous suffit de vous inscrire au service gratuit « *Alertes SMS Aubagne* » via le site internet de la Ville